



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 24 Janvier 2019 à 18 h 00 à l'espace culturel " La Halle " à Dieulefit

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de procurations : 9

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, A. LACHENS, G. MORENAS, F. SIMIAN, É. BOURSE.

Messieurs : D. ARNAUD, É. BOUVIER, G. CUER, P. CHALAMET, P. REYNAUD, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, Y. MAGNIN, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame BRÈS Françoise (pouvoir MAGNIN Yves)
Madame HOFFMANN Patricia (pouvoir GRESSE Francis)
Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir PRIOTTO Christine)
Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir CUER Gérard)
Monsieur BOMPARD Guy (pouvoir VINCENT Lionel)
Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à BLANC Nicole)
Monsieur PALLUEL Robert (pouvoir ESPIÉ Patrick)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur MUCKE Franck (Suppléant RASPAIL Marc)

Était absent, ainsi que son suppléant et a donné pouvoir à un conseiller communautaire:

Monsieur FABRE Jean-Pierre (pouvoir à RASPAIL Marc)

Était absent et excusé

Monsieur TIXIER André

Était absent

Monsieur JOST Frédéric

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Il donne la parole à Francis GRESSE, qui va présenter la commune car Mme PRIOTTO, Maire de Dieulefit a un empêchement et va se joindre à nous avec un peu de retard.

F. GRESSE souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et présente ses meilleurs vœux et souhaite que nous soyons toujours réunis dans les mêmes conditions d'amitié, fraternité entre nous et que les débats se passent toujours sereinement.

Il indique que le bulletin municipal de décembre 2018 a été mis sur les tables à disposition.

Il informe que la commune procède au recensement et a embauché 7 agents recenseurs.

L'année 2019 va être chargée au niveau des travaux, plusieurs quartiers vont être impactés avec une gêne de circulation durant plusieurs mois :

- Aménagement de la rue des boulevards – chemin qui mène au quartier des Rouvières. La mairie a acheté la menuiserie Pelin et l'a démolie. Les travaux consistent à l'élargissement de la chaussée, la création de 13 places de parking, un chemin piétonnier, le réaménagement de l'aire de jeux d'enfants et la création d'un square clos.
- Terrain attenant la piscine : Création d'un parc de stationnement (95 places), d'un cheminement reliant la place brun la Rochette et la rue de la piscine, équipé de mobilier urbain et éclairé la nuit, ainsi que la construction de 9 logements par la société ADIS.
- Rue de l'horloge : C'est l'un des derniers accès au centre-ville qui a n'a pas subi de rénovation depuis longtemps. La configuration étroite par endroit et la mixité d'utilisation, (véhicules et piétons) ne rendent pas la tâche facile. Ce sera une zone de partage entre véhicules et piétons.
- Rue Gabriel Péri et rue Chalamel: Les travaux vont consister en une réfection complète des réseaux, d'eau et d'assainissement par le Syndicat des eaux, le réseau pluvial par la commune et le Département prendra en charge une partie de la réfection en surface. Cette opération est associée au déclassement de la route départementale actuelle qui traverse Dieulefit par la rue du Bourg et la rue Justin Jouve pour la remplacer par la rue Gabriel Péri et l'allée de Lich (la déviation) voie départementale.

N. BLANC arrive à la séance à 18h10.

La numérotation de maisons et la pose de panneaux pour la dénomination de voies est en cours.

Construction de 48 logements locatifs dans la rue des Reymonds par DAH.

Concernant les festivités de cet été : 2 soirées théâtre et 2 soirées variétés : Molière Don Juan le 18 juillet et Shirley et Dino le 25 juillet, en août pièce de théâtre par Mirandole et Cie puis un hommage à Jo Cocker pour les 50 ans de Woodstock.

J-M. AUDERGON donne la parole à Corinne MOULIN, notre conseillère départementale.

C. MOULIN présente ses vœux de joie, de bonheur, de santé, de bienveillance pour continuer ensemble à faire de beaux projets. Le Département, même si en fonctionnement a un budget serré, il est prêt à aider les communes pour l'investissement.

Ch. PRIOTTO arrive à la séance à 18h15.

J-M. AUDERGON explique que l'année 2018 a été riche (création de l'espace jeunes, le soutien aux activités artisanales avec la ZA de Boulagne, la réflexion sur l'organisation de l'OT, le PLH qui se met en place et l'extension des consignes de tri, qui nous inscrit dans une recherche de développement durable, qui fait partie de notre carte d'identité). Il remercie les conseillers d'avoir participé aux commissions qui ont permis d'élaborer ces projets ainsi que le personnel qui les a accompagnés. On espère que 2019 sera construit sur la même dynamique : réflexion autour de l'habitat, des personnes âgées, pleins de dossiers en cours qui auront besoin de votre soutien et de votre participation dans le cadre des commissions. Il présente ses vœux à titre collectif et souhaite à tous de la bienveillance, c'est quelque chose qui doit nous animer, pour être au soutien des autres.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 20.12.2018

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 20.12.2018.

Le procès-verbal du 07 Décembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : D. BRUN, Y. MAGNIN absents lors du conseil communautaire).

J-M. AUDERGON demande à ce que soit rajouté 1 point à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention de partenariat avec le SDED pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soit rajouté cette délibération.

3 – Syndicat mixte Rhône Provence Baronnies - Nomination des délégués au comité syndical et au bureau

L'arrêté interpréfectoral portant création du syndicat mixte "Rhône Provence Baronnies" a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°01/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que par arrêté interpréfectoral n° 2018361-0003 est autorisé la création du syndicat mixte chargé de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCoT.

Conformément aux articles 6 et 8 desdits statuts, le syndicat est administré par un organe délibérant et un bureau, composés de délégués élus par les EPCI constitutifs, en leur sein, comme suit :

Comité syndical

Nom de l'EPCI Nombre de sièges	Nom de l'EPCI Nombre de sièges
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	6
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale	7
Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux	3
Communauté de communes de Drôme-Sud Provence	12
Communauté de communes de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan	7
Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération	17
Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	6
Communauté de communes de Rhône Lez Provence	7
TOTAL	65

Chaque délégué est titulaire d'une voix. Il n'est pas prévu de délégué suppléant.

Bureau

Nom de l'EPCI Nombre de sièges	Nom de l'EPCI Nombre de sièges
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	1
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale	2
Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux	1
Communauté de communes de Drôme-Sud Provence	2
Communauté de communes de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan	1
Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération	3
Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	1
Communauté de communes de Rhône Lez Provence	1
TOTAL	12

Conformément au nombre et à la répartition des sièges, le président, procède à l'appel des candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE les délégués suivants pour représenter la CCDB au sein du comité syndical du syndicat mixte Rhône Provence Baronnies :**

- **Christine PRIOTTO**
- **Marc-André BARBE**
- **Jean-Marc AUDERGON**

- **DÉSIGNE parmi ces trois délégués Jean-Marc AUDERGON pour représenter la CCDB au bureau du syndicat mixte Rhône Provence Baronnies :**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision**

4 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

4.1- Étude d'urbanisme " Quartier Rivaless " à Le Poët Laval – Subvention exceptionnelle.

Y. MAGNIN explique que la commune révisé son PLU. C'est une zone très accidentogène, où les activités se sont développées (recyclerie, torréfaction importante, un restaurant qui va s'installer...). La mairie a acheté le terrain en face de la déchèterie pour créer un parking de 25 places pour désengorger une partie du Bastidou, où les personnes travaillant sur cette zone stationnent.

Le cabinet BAUER nous fait des propositions dont une où l'on rentre par la voie actuelle et que l'on reparte par derrière (terrains qui appartiennent à la commune) Quartier le Plan où la visibilité est meilleure.

D'ici quelques semaines, un radar pédagogique sera mis en place pour rappeler aux gens qu'il faut rouler à 70km/h.

J-M. AUDERGON rajoute que l'on est sur une zone qui a un intérêt économique et le Maire a bien positionné la problématique. La CCDB accompagne globalement les communes avec un appui du CAUE, là il s'agit de quelque chose qui va dans le même sens, c'est pourquoi on vous propose cette délibération.

Ch. PRIOTTO soutient la nouvelle municipalité pour ce problème. Il y a eu un développement anarchique et sans réelle concertation.

P. ESPIE demande si ça règle le souci de la voie privée/ voie communale ?

Ch. PRIOTTO répond que non. Aujourd'hui pour aller à la déchèterie on est sur un chemin communal de Poët Laval, puis sur un chemin privé qui est sur Dieulefit puis sur une parcelle privée de Poët Laval. La Commune pourrait acheter le chemin privé de Dieulefit qui serait classé en chemin public et la commune le mettrait à disposition par convention à Poët Laval, qui en assurerait l'entretien.

Y. MAGNIN rajoute qu'il y a des semi-remorques qui viennent (pour la Torréfaction 2 fois /semaine et pour la déchèterie) et il est difficile de se croiser.

Ph. BERRARD arrive à la séance à 18h36.

Délibération n°02/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que la commune de Le Poët Laval révisé son PLU et que dans ce cadre une étude d'urbanisme sur le quartier des Rivaless a été confiée au Cabinet BEAUR en vue de proposer un schéma de fonctionnement et de circulation prenant en compte toutes les activités existantes, les projets identifiés et les développements futurs envisagés par le PLU.

Considérant que ce secteur regroupe de nombreuses activités économiques et considérant la compétence de la CCDB, il est proposé de participer à hauteur de 50% du coût de cette étude (coût total estimé de l'étude à 3 650 €HT).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à la commune de Le Poët Laval représentant 50% du coût de l'étude d'urbanisme du quartier des Rivaless ;**
- **DIT que le paiement de la subvention sera effectué sur présentation des factures réglées par la commune ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

4.2- Immobilier d'entreprises à Pont de Barret – Montant des loyers durant les travaux d'investissements.

P. CHALAMET indique que la rénovation thermique se fera par l'intérieur. La CAO a été réunie 3 fois, les 6 lots ont été attribués pour un montant de 605 118.96 € HT. Les travaux démarrent fin février pour se terminer vers la mi-octobre.

J-M. AUDERGON informe que le montant des loyers est de 26 500 € annuel. Si on applique une baisse de 25% durant les travaux, nous aurons une perte de 4 400 €, mais qui nous paraît raisonnable aux regards des perturbations que l'on va induire pour les personnes qui font travailler dans le bâtiment durant les travaux.

P. ESPIÉ demande si à la fin des travaux il y aura une hausse.

J-M. AUDERGON explique que l'on est sur des locaux commerciaux où les loyers sont déjà encadrés, l'actualisation des montants des loyers ne peut se faire qu'au renouvellement des baux. P. STADLER rajoute que l'on peut faire un avenant pour une baisse des loyers s'il y a des travaux... pour fixer le montant des loyers il faut attendre le renouvellement des baux. Par contre pour les charges locatives on peut les modifier. Aujourd'hui il n'y a pas de chauffage central et l'objectif des travaux c'est d'en mettre un. On pourra faire un avenant pour intégrer les charges de consommation électrique du chauffage.

Délibération n°03/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un Immobilier d'entreprises à Pont de Barret constitué d'ateliers d'activités. Il rappelle que suite à l'étude thermique de l'ensemble du bâtiment, il a été décidé d'engager les travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment et l'installation d'une chaudière bois granulé. Etant donné la gêne occasionnée pendant la durée des travaux, la commission économique du 20/09/2018 et la commission permanente du 10/01/2019 proposent de consentir une remise de 25% sur les loyers à compter du démarrage des travaux et pendant une durée de 8 mois maximum.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **CONSENT une remise de 25% sur les montants des loyers mensuels des ateliers d'activités à l'Immobilier d'entreprises de Pont de Barret, pendant la durée des travaux et pour une durée maximum de 8 mois ;**
- **MANDATE le Président pour signer les avenants aux baux et toutes pièces utiles à cette décision.**

4.3- Investissements à l'immobilier d'entreprise " Le Quai " aux anciens Moulinages à Pont de Barret - Demande de subvention - Appel à projet Région.

Délibération n°04/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle suite à l'étude thermique de l'ensemble du bâtiment réalisée fin 2017 par le bureau d'étude fluides DOMELIO et accompagné par le CEDER, il a été décidé d'engager les travaux de rénovation énergétique globale sur le bâtiment et l'installation d'une chaudière bois granulé.

Il est proposé de déposer une candidature à l'appel à projet « Bois énergie » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'auprès du département de la Drôme, pour financer les dépenses d'investissement liées à l'installation de la chaufferie bois et de la maîtrise d'œuvre. Pour cela, la CCDB est accompagnée par le CEDER.

Coût de l'opération

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chaufferie Bois granulé (hors distribution)	67 962,58 €	Subvention Région (30%)	24 625 €
Tva 20%	13 593,42 €	Subvention Département (18,4%)	15 000 €
		CCDB et autres financements	41 931 €
Coût du projet	81 556 €	Total	81 556 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à déposer une candidature à l'appel à projet " Bois énergie " ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention régionale dans le cadre de cet l'appel à projet d'un montant de 24 625 € ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention départementale dans le cadre de cet l'appel à projet d'un montant de 15 000 € ;**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à cette décision.**

5 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

5.1- Point sur la commission.

Ch. HARMEGNIES fait un point sur la commission, 2 études en cours.

Concernant les outils d'abattage et des services associés, elle est quasiment terminée. On a rencontré dernièrement la Direction Départementale de la Protection des Populations pour faire un point sur les différentes pistes évoquées avec les éleveurs et autres partenaires. On a reçu un avis plutôt favorable sur des solutions innovantes. Une restitution des ateliers aura lieu en mars.

L'autre étude en cours est sur la valorisation des bois, on contacte les entreprises liées à la filière bois (gestionnaire, menuisier, charpentier ...) pour connaître un petit peu mieux leurs besoins et pour pouvoir travailler sur l'économie circulaire.

On a renouvelé avec Montélimar Agglo une commande avec le CRPF pour animer toute une émulation autour des propriétaires forestiers pour qu'ils puissent se regrouper, élaborer des Plans Simples de Gestion, réaliser des chantiers par la suite.

Concernant la restauration collective- l'approvisionnement local et/ou bio : Un point en décembre a été fait avec les élus, association de parents et syndicats sur les besoins et attentes et voir comment la CCDB pouvait interagir avec les communes sur ces questions-là et apporter son soutien. Un questionnaire a été envoyé cette après-midi aux communes pour cibler les besoins, les quantités, besoin en formation du personnel.

J-M. AUDERGON rajoute que la restauration collective sera abordée dans un prochain Comité des Maires.

5.2- SIG - Contrat d'hébergement sur serveur mutualisé et services associés pour SIMAP.

Le contrat d'hébergement a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

CH. HARMEGNIES informe que notre contrat avec la société SIRAP, qui héberge nos données cadastrales sur la plateforme SIMAP arrive à échéance. On peut ajouter des couches (réseau eau et assainissement, adressage postal...).

Ch. PRIOTTO explique que les agents ne l'utilisent pas au maximum et ne connaissent pas toutes les fonctionnalités. Des formations sont-elles prévues ?

Ch. HARMEGNIES répond que l'on va remettre des sessions de formation.

J-M. AUDERGON dit que si les communes rencontrent des difficultés, il faut le faire remonter.

Ch. HARMEGNIES rajoute que si les communes souhaitent intégrer de nouveaux métiers, elle fera le lien avec SIRAP pour qu'ils soient ajoutés.

Délibération n°05/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que depuis 2016, chaque commune de la Communauté de Communes dispose du cadastre numérisé grâce à une convention d'utilisation de la plateforme SIMAP avec la société SIRAP basée à Romans.

Après consultation, la Communauté de Communes a retenu la solution Web SIMAP, permettant une utilisation flexible du cadastre et d'autres données géo référencées (Adressage postal, réseau d'eau potable, assainissement...) pour les différents utilisateurs. Le contrat avec la société SIRAP comprendra notamment :

- L'hébergement des données
- L'intégration des données RASTER géoréférencées
- L'intégration de nouveaux métiers
- Une mise à jour annuelle des données cadastrales
- Le paramétrage de SIMAP
- Une assistance téléphonique et prestation de maintenance

L'intégration des métiers supplémentaires (adressage postal, assainissement, adduction eau potable...) sera prise en charge par les communes en fonction de leurs besoins.

Le montant initial annuel des prestations est de 2 912.80 € HT. Il est révisé chaque année selon une formule de révision des prix. Le contrat est fixé pour une durée maximum de 3 ans (expiration au 31/12/2021).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le président à signer le contrat avec la société SIRAP pour l'utilisation de la plateforme web SIMAP pour un montant initial à hauteur de 2 912,80€ HT ainsi que tout document utile à cette décision.**

5.3- Portage et animation du Plan Pastoral Territorial Bassin de Montélimar 2019.

Ch. HARMEGNIES explique que le PPT est un programme contractualisé avec la Région. On est au 2nd qui va de 2017-2022.

Ch. PRIOTTO demande si les moutons sur les berges à Montélimar viennent d'une action du PPT ?

Ch. HARMEGNIES répond que non, c'est une opération de la mairie de Montélimar qui donne peut-être une enveloppe aux éleveurs, mais rien ne provient du PPT.

Ch. PRIOTTO informe que la commune est intéressée par un pâturage sur Saint Maurice.

Ch. HARMEGNIES dit qu'un appel à candidature a été lancé cette semaine.

O. CADIER demande ce que représente les aides pour les éleveurs.

Ch. HARMEGNIES répond que c'est plus de 100 000 € d'investissement annuel avec des taux de financement à 70% (région et département).

Délibération n°06/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux assure le portage de la programmation pendant la durée du contrat. La chargée de mission agriculture gestion de l'espace, environnement, de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux anime le PPT pour l'équivalent de 0.10 ETP.

Conformément à la convention de partenariat signée pour la durée du programme, la Communauté de Communes facturera à Montélimar Agglomération le montant réalisé de sa participation pour la mise à disposition de la chargée de mission, selon la clé de répartition définie par les deux parties : Montélimar Agglomération 87% - CCDB 13%.

L'annexe de la convention de partenariat, relative au plan de financement prévisionnel pour l'année 2019 est modifiée comme suit.

Plan de financement prévisionnel, année 2019, pour 17 jours (119h) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animation CCDB	3 033,76 €	Subvention Région	1 744,41€
Couts indirects 15%	455,06 €	Autofinancement	1 744,41 €
		Intercommunalités	
		. <i>Montélimar Agglomération</i>	1 517,64 €
		. <i>CCDB</i>	226,77 €
TOTAL	3 488,82 €	TOTAL	3 488,82 €

Afin d'animer le PPT une demande de subvention sera adressée à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'action 9 du PPT Bassin de Montélimar.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention régionale nécessaire à la mise en œuvre du programme ;**

- **AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette décision.**

6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

6.1- Règlement intérieur des accueils de loisirs intercommunaux.

Le règlement intérieur a été envoyé à tous les conseillers communautaires. Michèle Martin présente le règlement intérieur actualisé suite au travail conduit en commission.

Ch. PRIOTTO informe que c'est très bien de formaliser ces évolutions avec un règlement. On responsabilise les personnes et on donne priorité aux résidents de la CCDB.

Délibération n°07/2019 :

Michèle MARTIN, Vice-présidente en charge de la Commission " Petite Enfance Jeunesse" explique que la commission a travaillé sur un règlement intérieur commun aux deux accueils de loisirs intercommunaux : la Ferme Saint Pol et l'accueil de loisirs de Bourdeaux, afin de clarifier les modalités d'accueil des enfants dans les structures.

Elle précise que le Règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants et qu'il sera disponible sur le site Internet de la communauté de communes. Ce règlement entrera en vigueur à compter du 31 janvier 2019.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le règlement intérieur des accueils de loisirs intercommunaux ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

6.2- Information de la commission

M. MARTIN lance un appel pour les chantiers jeunes cet été. Il faut faire remonter vos souhaits avant la 1^{ère} semaine d'avril.

Les jeunes organisent un voyage à Paris durant les vacances de printemps, une vente de muffins et autre aura lieu pour financer leur projet.

Les programmes des vacances d'hiver 2019 sont en ligne.

7- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

7.1- Suivi et animation du PIG 2019 – Subvention à SOLiHA.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

F. SIMIAN fait un bilan du PIG 2018 : 28 logements propriétaires occupants visités, 18 dossiers déposés, 14 dossiers engagés et 10 soldés et 8 dossiers soldés de propriétaires bailleurs, répartis sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2015, c'est 84 dossiers pour 2 277 691 € de travaux et 941 870 € de subvention, avec une moyenne de 41% de subvention. Cette aide a des retombées économiques pour nos entreprises.

Délibération n°08/2019 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités-Habitat", rappelle que depuis 2015, la CCDB a mis en place le suivi et l'animation du PIG (programme d'Intérêt général) sur le Pays de Dieulefit – Bourdeaux et que cette action est inscrite dans le PLH adopté en juillet 2018.

Elle propose afin de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire en matière d'habitat et d'accompagnement des propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs projets afin de bénéficier des subventions de l'ANAH et du Département de la Drôme d'octroyer une subvention d'un montant de 12 956 € à SOLiHA Drôme pour l'année 2019.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉCIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 12 956 € à SOLiHA Drôme ;**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019 ;**

- **AUTORISE le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et toutes pièces utiles à cette décision.**

7.2- Point sur la commission

F. SIMIAN informe que la commission a débattu sur une subvention ou l'aide pour le portage des repas. 2 associations font cela : Bien vieillir au village et l'association familiale de Dieulefit. C'est une activité économique et commerciale. Les personnes bénéficiant de ce service peuvent avoir un crédit d'impôt. La solution trouvée est que chaque année, la CCDB budgétise 3 000 € pour le portage des repas qui sera dispatché entre les associations selon le nombre de repas et le bilan fourni.

J-M. AUDERGON précise que ce n'est pas le repas qui est subventionné mais le transport, Pour avoir le même repas au même prix sur l'ensemble du territoire.

Recrutement poste PLH

F. SIMIAN explique que 2 personnes, intéressantes, ont été rencontrées, le souci est que l'on propose un 50%. Donc, on a essayé de voir en interne. Il se trouve que Marion GALLO fini son contrat début mars. Elle n'a pas les connaissances du PLH, mais elle a une formation générale en développement local et elle est prête à faire des formations.

8 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

F. SIMIAN informe que la fin des dépôts des dossiers pour l'aide aux manifestations culturelles associatives se clôture le 29 janvier.

Concernant le CTEAC, le collectif FAUNE est sur le territoire 1 semaine par mois. Le collectif fait de la sensibilisation culturelle auprès d'un public cible. Ils ont rencontré le Foyer Picard (chants, enregistrement), les classes de 4^{ème} du collège (écriture et vidéo), les crèches (sons), association familiale (photos avec les résidents), l'école de Bourdeaux (vidéo en lien avec le spectacle de fin d'année), le CLSH. Ils ont aussi proposé 1 journée hybride avec les artistes locaux, qui était prévu dans le contrat. Ils vont faire également 1 journée tout public à Bourdeaux – thé dansant en mars. Ils sont également en contact avec les écoles de Montjoux, La Bégude de Mazenc, La Roche Saint Secret, Vesc, Beauvallon, Bourdeaux. Leis Eschiroù sera visité au mois de mai, et les médiathèques en avril.

9 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER informe que la commission aura lieu le 13 février.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

Ph. BERRARD indique que Johan et Sébastien font des interventions scolaires. Des ambassadeurs du geste du tri du SYPP vont commencer à intervenir sur le territoire fin mars.

Ch. PRIOTTO dit que pas beaucoup de famille ont des enfants, il faudrait un stand à SUPER U pour toucher un grand public.

Ph. BERRARD informe que la CCDB a fait la demande aux ambassadeurs du SYPP.

D. ARNAUD indique qu'il y a eu des soucis au niveau de la distribution sur certaines communes, donc l'information n'a pas été relayée. Cette fois-ci beaucoup de communes n'ont pas été distribuées. Il demande où en est la réclamation faite à La Poste.

Ph. BERRARD dit qu'il faudrait faire le point sur les communes mal ou pas distribuées.

Suite au conseil, nous avons contacté LA POSTE pour savoir où en était la réclamation déposée le 4 décembre 2018. Il s'avère que 95% de la distribution ait été effectuée, donc "LA POSTE a rempli les termes du contrat".

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

H. BOFFARD informe qu'une réunion du personnel a eu lieu le jeudi 17 février. La CCDB emploie 22 personnes.

11.1 Tarif pour la participation au Dieulefit Défi jeunes. *Annule et remplace la délibération 44/ 2018.*

Délibération n°09/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", explique qu'une Journée Dieulefit Défi Jeunes est organisée par le service Enfance jeunesse. Cette manifestation est ouverte aux services Jeunesse de l'Ardèche et la Drôme, aussi il leur était demandé une participation financière de 2 € par enfant comme à nos jeunes adhérents. Il est proposé de différencier le tarif en maintenant à 2€ le tarif unique pour les jeunes adhérents du service jeunesse et de fixer le tarif à 5€ par enfants pour les structures invitées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **FIXE le montant à 2 € par enfant pour la journée Dieulefit Défi Jeune pour les jeunes adhérents du service jeunesse ;**
- **FIXE le montant à 5 € par enfant pour les jeunes non adhérents des structures jeunesse invitées ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.2 Dissolution du Syndicat mixte de développement - Le 5^{ème} Pôle - Répartition des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n°10/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel", rappelle que par délibération n°94/2016 du 8 décembre, il a été décidé de dissoudre le syndicat mixte de développement - Le 5^{ème} Pôle constitué avec la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération.

Il explique que par arrêté préfectoral n° 2018331-0010, les comptes administratifs 2018 du syndicat mixte de développement - Le 5^{ème} Pôle, ont été arrêtés et qu'il convient que le conseil délibère sur la répartition des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement.

Comptes administratifs 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 884.51€	12 397.00 €
Section d'investissement	0.00 €	3 024.00 €
TOTAL CUMULE	11 884.51 €	15 421.00 €

Conformément à la délibération n°48/2018 du 12 avril

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉCIDE de répartir les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2018 du Syndicat mixte de développement - Le 5^{ème} Pôle comme suit :**

	Résultats	Répartition des résultats	
		CAMA 87%	CCDB 13%
Section de fonctionnement	512.49 €	445.86 €	66.63 €
Section d'investissement	3 024.00 €	2 630.88 €	393.12 €
TOTAL CUMULE	3 536.49 €	3 076.74 €	459.75 €

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision**

11.3 Signature d'une convention de partenariat avec le SDED pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°11/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle qu'une convention de partenariat a été signée entre la Communauté de Communes et le SDED pour réaliser le suivi énergétique des bâtiments et des équipements intercommunaux, et plus largement pour élaborer un plan d'action en faveur de la Transition Energétique sur le territoire communautaire.

Le Président, explique que Territoire d'énergie Drôme engage également un dispositif d'accompagnement aux investissements d'économie d'énergie dans le patrimoine bâti public.

La présente convention a pour objectif d'élargir aux intercommunalités le dispositif déjà proposé aux communes adhérentes du SDED. Ce dispositif dit « service de Conseil en Energie du SDED » consiste à bénéficier d'un accompagnement aux travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics intercommunaux existants. Il donne accès à un accompagnement technique et financier, apportant d'une part, un pré-diagnostic et un conseil d'aide à la décision, et d'autre part, une aide financière visant à inciter les actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti intercommunal.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le SDED pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal, ainsi que toutes les pièces utiles à cette décision.

12 - Décisions du Président

Décision 01-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre la location du local « La Martinière » à Dieulefit jusqu'au mois de janvier 2019 inclus **DÉCIDE** de signer un bail à usage de droit commun avec la SARL DIEULEFIT GESTION pour ce local professionnel de 75 m² sis : 37 rue Justin Jouve à Dieulefit.

Décision 02-2019 :

VU la délibération du Conseil Communautaire du 05 juillet 2018 pour la signature d'une convention triennale C.T.E.A.C.,

VU l'action inscrite dans le plan d'actions 2018-2019 validé par la délibération 71/2018,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires locaux des actions E.A.C. et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

Après appel à projet, 3 propositions ont été reçues et étudiées le 07 décembre 2018 par le jury de sélection.

Suite à ces analyses,

le Président **DÉCIDE** de signer un contrat de commande pour la mise en œuvre d'actions E.A.C. avec

Compagnie Apatride pour un montant TTC de 2 000 €.

Compagnie IREAL pour un montant TTC de 2 000 €.

Artisans Pontois pour un montant TTC de 2 000 €.

Les projets feront l'objet d'un contrat de commande.

Décision 03-2019 :

Suite à la commission d'appel d'offres du mercredi 9 janvier 2019 relative à l'analyse et au classement des offres ;

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager au plus vite les travaux pour le lot n°6 relatif à l'espace collectif à Pont de Barret ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), trois offres sont parvenues pour le désamiantage :

Entreprises	PRIX €HT	Note technique 60%	Note Prix 40%	Note totale	Class.
Lot 6 - Désamiantage					
SAS BPH	12 810.00	1.50	2.85	4.35	3
OBOUSSIER TP	9 123.00	2.50	4.00	6.50	2
CPN Environnement	9 930.00	5.00	3.67	8.67	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec l'entreprise CPN Environnement pour un montant de 9 930.00 €HT.

Décision 04-2019 :

CONSIDÉRANT la décision D16/2017 relative à la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'espace collectif à Pont de Barret ;

CONSIDÉRANT que le BE fluides DOMELIO cesse ses activités et déposera ses comptes au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé la reprise des affaires en cours par « Facteur 4 Energétique du bâtiment » qui a effectué l'étude « Electricité courant faible sur l'opération en sous-traitance ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant de transfert du mandataire DOMELIO à « Facteur 4 Energétique du bâtiment ».

13 - Questions diverses

J-M. AUDERGON informe les dates des prochaines réunions. Comité des Maires le 07 février à Poët Laval. Conseil Communautaire les 21 mars (CA et orientations) et 11 avril (BP).

N. BLANC informe que lundi de 15H00 à 19H00 a lieu le don du sang.

Collectif Citoyen : Un courrier a été envoyé pour un projet de covoiturage spontané que l'on souhaite porter avec la CCDB et les élus concernés. Mme MOULIN a souligné tout le soutien en matière d'investissement que le département peut apporter. En matière de covoiturage, c'est essentiellement de la signalétique. D'ailleurs, le département est à l'heure sur cette question car sur son site se trouve un schéma directeur de covoiturage très bien détaillé et montre toute l'attention que porte le département à ce sujet crucial pour nos territoires et village sans solution de transport public.

Il demande ce que l'on pourrait faire pour travailler tous ensemble avec l'appui des maires, car ce sont les 1ers concernés car leurs habitants seront les 1ers bénéficiaires et acteurs du covoiturage spontané.

J-M. AUDERGON répond qu'à Bourdeaux, Dieulefit et la Bégude de Mazenc des aires de covoiturage ont été mises en place à cet effet. Le sujet sera abordé à la commission solidarités-habitat.

Ch. PRIOTTO clos le conseil et présente ses vœux.

Le Conseil est clos à 20h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
	CHALAMET Patrick	
BOURDEAUX	MARTIN Michèle	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	MAGNIN Yves	
	BRES Françoise	
PONT DE BARRET	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	RASPAIL Marc	
TRUINAS	TERROT Serge	